

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Arrestations du 15 mars : plus de 50 organisations interpellent les élu-e-s municipaux

Montréal, le 21 mars 2014 – Après la publication de la lettre signée par 120 intellectuel-le-s, c'est au tour des organisations syndicales, étudiantes, communautaires, féministes et de défense des droits de dénoncer la dérive policière du 15 mars dernier. La Ligue des droits et libertés (LDL), appuyée par 55 autres organisations, demande aux élu-e-s municipaux d'intervenir pour que de telles atteintes à la liberté d'expression ne se reproduisent plus.

L'arrestation massive survenue en fin de semaine dernière confirme une fois de plus ce que les organisations dénoncent depuis plus d'un an : le règlement P6 brime le droit de manifester et ouvre la porte à l'arbitraire policier et au profilage politique.

- « Les élus ne peuvent fermer les yeux sur un cas aussi flagrant de profilage politique de la part des forces policières », affirme Dominique Peschard, président de la LDL. « En tolérant certaines manifestations, tout en réprimant d'autres, le SPVM fait preuve de discrimination fondée sur les convictions politiques », ajoute Marie-Claude St-Amant, porte-parole de l'Association des juristes progressistes.
- « Le droit de manifester est un droit fondamental et le limiter ouvre la porte à de nombreuses dérives » s'inquiète Véronique Laflamme, organisatrice au FRAPRU. Elle rappelle que le FRAPRU, qui a organisé de nombreuses manifestations en 35 ans d'existence, n'a pas la pratique de remettre son itinéraire. À Montréal, depuis l'adoption du règlement P-6, ses manifestations n'ont pourtant pas fait l'objet d'interventions policières, ce qui tend à confirmer que les services policiers font du profilage. « Quand le profil des manifestantes et des manifestants ou des organisations vient déterminer de quelle manière le règlement est appliqué, c'est discriminatoire et inacceptable! » dénonce-t-elle.
- « Manifester est souvent le seul moyen qu'ont les citoyen-ne-s de faire entendre leur voix, poursuit Nicole Filion, coordonnatrice de la LDL. Pouvoir interpeller librement les élu-e-s et la population sur la place publique est une des premières conquêtes démocratiques. Avec le règlement P 6, ce sont les forces policières qui fixent les limites à la liberté d'expression sur la place publique. C'est une situation intolérable. » Les organisations s'opposent à tout règlement ou à toute loi visant à restreindre ou à encadrer le droit de manifester. Elles demandent l'abrogation du règlement P-6.

Les organisations rappellent que les municipalités sont liées aux engagements du Québec en matière de droits humains. Les élu-e-s municipaux ont donc la responsabilité de permettre la pleine

réalisation de la liberté d'expression pour toutes les Montréalaises et tous les Montréalais, quelles que soient leurs convictions politiques.

Liste d'appuis

- 1.99%Média
- 2. ACEF du Nord de Montréal
- 3. Alliance des professeurs et professeurs de Montréal
- 4. Altercitoyens
- 5. Amnistie internationale Canada francophone
- 6. Assemblée populaire autonome de Montréal
- 7. Association pour la Liberté d'Expression
- 8. Association canadienne des libertés civiles
- 9. Association des avocats de la défense de Montréal
- 10. Association des étudiantes et étudiants en droit de l'UQÀM (AED-UQÀM)
- 11. Association des juristes progressistes (AJP)
- 12. Association étudiante de l'Université McGill
- 13. Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)
- 14. ATTAC-Québec
- 15. Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)
- 16. Centre justice et foi
- 17. Chorale du peuple
- 18. Coalition contre la Répression et les Abus Policiers (CRAP)
- 19. Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics
- 20. Comité BAILS Hochelaga-Maisonneuve
- 21. Comité logement Ahuntsic-Cartierville
- 22. Comité logement du Plateau Mont-Royal
- 23. Comité logement Ville-Marie
- 24. Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)
- 25. Concordia Student Union
- 26. Conseil central Montréal métropolitain (CCMM-CSN)
- 27. Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
- 28. Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

- 29. Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM)
- 30. Fédération des femmes du Québec (FFQ)
- 31. Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN)
- 32. Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
- 33. Front commun des personnes assistées sociales du Québec
- 34. Guet des Activités Paralogiques, Propagandistes et Antidémocratiques (GAPPA)
- 35. Infologis de l'est de l'île de Montréal
- 36. Jeunesse ouvrière chrétienne du Québec
- 37. Juripop
- 38. Koumbit
- 39. Ligue des droits et libertés (LDL)
- 40. L'R des centres de femmes
- 41. Mères en colère et solidaires
- 42. Mouvement Action-Chômage de Montréal (MAC)
- 43. Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ)
- 44. POPIR-Comité Logement
- 45. Profs contre la hausse (PCLH)
- 46. Projet Genèse
- 47. Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)
- 48. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC)
- 49. Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
- 50. Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)
- 51. Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal
- 52. Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais
- 53. Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM (SPUQ)
- 54. Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
- 55. Têtes blanches carré rouge
- 56. Union des consommateurs
- 57. Union des travailleurs et travailleuses accidentés de Montréal (UTTAM)

Pour informations et entrevues :

Lysiane Roch, responsable des communications Ligue des droits et libertés 514-715-7727